

Strasbourg, 23 avril 2020

AP/CAT(2020)02
Or. Anglais

ACCORD EUROPEEN ET MEDITERRANEEN SUR LES RISQUES MAJEURS

REUNION DU BUREAU DU COMITE DES CORRESPONDANTS PERMANENTS

8 avril 2020

par visioconférence

RAPPORT DE REUNION

Participants :

Membres du Bureau :

Nataša Holcinger (NH): Présidente
Alessandro Balducci (AB): Vice-président
Mikaella Mala (MM): Vice-présidente
Ana Freitas (AF): Ex-présidente

Secrétariat du Conseil de l'Europe (CdE) :

Maguelonne Dejeant-Pons (MDP): Chef de la Division « paysage, environnement et risques majeurs »
Gianluca Silvestrini (GS): Coordinateur, Service de la culture, de la nature et du patrimoine
Ursula Sticker (US): Secrétaire exécutive de l'Accord EUR-OPA
Catherine Emezie (CE): Secrétariat de l'Accord EUR-OPA
Tania Braulio (TB): Secrétariat de l'Accord EUR-OPA

Invité :

Milos Gubic (MG): spécialiste en coordination et en communication, Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes

1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour [AP/CAT\(2020\)OJ01](#) est adopté sans modification.

2. PRESENTATION DES NOUVEAUX AGENTS AUX MEMBRES DU BUREAU

La nouvelle chef de la Division « paysage, environnement et risques majeurs », Mme Maguelonne Dejeant-Pons, la nouvelle secrétaire exécutive de l'Accord EUR-OPA, Mme Ursula Sticker et la nouvelle assistante de projet, Mme Tania Braulio, sont présentées au Bureau.

3. RAPPORT ORAL SUR LES FAITS RECENTS

La Secrétaire exécutive exprime sa profonde inquiétude face à la crise actuelle de COVID-19 et sa sympathie envers tous ceux qui sont touchés par le virus. Elle informe le Bureau des faits récents liés à la pandémie et de l'incidence de celle-ci sur les activités relevant de l'Accord EUR-OPA. Comme pour toutes les activités organisées au niveau international, la pandémie de COVID-19 a eu un effet d'entraînement sans précédent sur le plan d'action du réseau EUR-OPA. Ainsi, des activités ont dû être annulées /ajournées jusqu'à nouvel ordre ou ont été organisées par visioconférence. Néanmoins, US souligne que la situation de crise pourrait être l'occasion pour le réseau EUR-OPA de proposer de nouvelles idées et méthodes de travail. Étant donné l'évolution de la pandémie, les restrictions de voyage imposées par les différents gouvernements et l'éventuel effet de goulot d'étranglement en automne, elle souligne que le comité de l'Accord EUR-OPA devait être disposé à s'adapter à l'évolution des besoins des États parties et des Centres spécialisés et à s'engager davantage dans des activités qui impliquent peu ou pas de voyage et de réunions en présentiel.

En ce qui concerne la mise en œuvre en cours des projets de subvention des Centres spécialisés, US informe le Bureau que, jusqu'à présent, un seul centre s'est renseigné sur la possibilité de reporter la date limite du projet en raison de la pandémie. Le secrétariat de l'Accord EUR-OPA est d'avis que les dates limites des projets ne peuvent pas être reportées au-delà du 1er novembre 2020 afin de laisser suffisamment de temps pour soumettre le rapport narratif et financier, conformément à la date limite globale retenue par le CdE pour la soumission des dossiers de paiement. Le secrétariat demande aux centres de confirmer qu'ils peuvent ou non dépenser les fonds qui leur ont été alloués pendant la période de mise en œuvre du projet, ainsi que le stipule la convention de subvention. La possibilité de modifier les activités de projet et de modifier la convention de subvention pourrait être envisagée au cas par cas, si nécessaire et dans la mesure du possible.

4. ACCORD EUR-OPA ET RISQUES BIOLOGIQUES

Compte tenu de l'urgence de la pandémie mondiale de COVID-19, les membres du Bureau discutent de la possibilité d'élargir le champ des activités de l'Accord EUR-OPA pour y inclure les risques biologiques.

Le Bureau est convenu, pour contribuer aux efforts mondiaux de réduction des risques et des pertes causées par la pandémie, qu'il convient d'inclure les risques biologiques dans le champ d'activités du réseau EUR-OPA et qu'il faut prendre des mesures pour relever les défis rencontrés pendant la pandémie.

Dans un premier temps, le Comité EUR-OPA devrait exploiter les connaissances spécifiques liées aux risques biologiques disponibles au sein du réseau de Correspondants permanents et de Centres spécialisés d'EUR-OPA. Il est convenu que l'on pourrait faire appel à des connaissances externes au cas où le réseau ne disposerait que de peu de connaissances sur les risques biologiques en raison de sa configuration initiale axée uniquement sur les catastrophes naturelles et technologiques.

Deuxièmement, le Comité EUR-OPA devrait prendre contact avec les États parties et les Centres spécialisés afin de recenser les besoins locaux découlant de la crise COVID-19 et d'élaborer les mesures à prendre.

Il est proposé de créer un groupe de travail en associant le réseau de Centres spécialisés et d'autres experts externes pour qu'il évalue les « leçons tirées » pendant la pandémie de COVID-19 dans les différents États parties. L'accent pourrait également être mis sur le suivi social d'après-crise et sur les effets psychologiques de la pandémie sur la société dans son ensemble et sur les catégories vulnérables en particulier.

MM explique que BeSafeNet s'occupe de l'éducation des enfants aux différents risques majeurs, le site web étant régulièrement mis à jour afin d'élargir le champ des dangers. Par conséquent, les leçons tirées de la pandémie pourraient également être publiées sur le site web de BeSafeNet.

Par ailleurs, le Bureau discute de la situation en Croatie, qui a été frappée par un fort tremblement de terre le 22 mars 2020 pendant la crise du coronavirus, et des moyens par lesquels le Comité EUR-OPA pourrait contribuer de manière tangible au redressement de la Croatie après le séisme. NH informe le Bureau qu'il y a un besoin de connaissances spécialisées sur la préservation et la rénovation du patrimoine culturel après une crise. La Croatie serait disposée à ce que les centres spécialisés possédant un savoir-faire spécifique (par exemple l'ECPFE (Grèce), le CUEBC (Italie), ou l'ECNTRM (Fédération de Russie)) et d'autres praticiens de la gestion des urgences des États parties partagent ces connaissances. NH accepte de demander à ses ministères, en particulier le ministère de la Culture, de présenter les besoins spécifiques de la Croatie en matière d'expertise à la suite du récent tremblement de terre à Zagreb. Le réseau EUR-OPA pourrait éventuellement mettre en place un groupe de travail ou organiser un atelier où les partenaires et les autorités partageraient leur expérience dans ce contexte.

Les membres du Bureau sont convenus que le réseau EUR-OPA dispose de beaucoup de connaissances spécialisées à partager, alors que des contributions financières ou des aides matérielles ne seraient pas suffisantes pour faire la différence. Déterminer l'ordre de priorité des bénéficiaires et l'organisation de la logistique liée au redressement, cela pourrait également s'avérer un énorme défi.

Le Bureau est convenu qu'une résolution reconnaissant l'adjonction des risques biologiques à l'Accord partiel EUR-OPA devrait être présentée lors de la prochaine réunion du Comité des Correspondants Permanents (CCP) en novembre 2020.

Décision :

Il convient de rajouter les risques biologiques dans le champ d'application des activités de l'Accord EUR-OPA. Une consultation plus large sera menée parmi les États parties à l'Accord et les Centres spécialisés afin de recenser les connaissances spécialisées disponibles sur les risques biologiques et les besoins locaux découlant de la crise de COVID-19.

5. PROGRAMME D'ACTIVITES

5.1. Réunions statutaires [AP/CAT\(2019\)12](#)

Les principales décisions prises lors de la dernière réunion conjointe du CCP et des Directeurs des Centres spécialisés, qui s'est tenue les 5-6 novembre 2019 à Paris, sont rappelées. US informe le Bureau que le secrétariat de l'Accord EUR-OPA a assuré un suivi complet des décisions prises.

5.2. Centres spécialisés [AP/CAT \(2020\)01](#)

CE donne un bref aperçu des projets EUR-OPA financés en 2020. Les projets ont été répartis de manière égale selon les quatre priorités du programme d'activités :

- i. Utiliser les connaissances scientifiques et technologiques pour mieux évaluer l'évolution des risques et adapter en conséquence les stratégies de résilience ;
- ii. Développer la coopération entre tous les décideurs afin de mieux définir le rôle adéquat des autorités dans la réduction des risques de catastrophe (RRC) ;
- iii. Promouvoir la culture du risque au sein de la population (enfants, adultes et catégories particulièrement vulnérables) ;
- iv. Encourager la participation active de la population (à titre individuel et collectif) à la RRC.

5.3. Activités opérationnelles

a. **Projet BeSafeNet : Olympiade sur le thème « mieux connaître contre les catastrophes »**

MM et CE informent le Bureau de l'état d'avancement du projet BeSafeNet et des résultats de l'Olympiade 2020 qui s'est tenue le 28 février 2020. Les résultats ont été annoncés le 26 mars 2020 - plus de 200 équipes, soit un millier d'étudiants provenant de dix pays différents, ont participé à l'Olympiade en ligne. Cela a marqué une augmentation de la participation par rapport à 2019. Les équipes gagnantes provenaient de Grèce (1ère), de Roumanie (2ème) et de Bulgarie (3ème). En raison de la pandémie de Covid-19, la cérémonie de remise des prix, qui devait initialement avoir lieu en avril 2020 à Strasbourg, a dû être reportée. Il est prévu de l'organiser une fois la pandémie terminée à condition que les écoles puissent encore y assister à ce moment-là.

b. **Conférence internationale pour la création d'une école de formation sur les maxi-urgences**

US informe le Bureau des discussions en cours pour organiser une conférence internationale visant à créer une école internationale de formation sur les maxi-urgences, sur la base d'une idée du Centre européen pour la médecine de catastrophe (CEMEC) de Saint-Marin.

AB présente le projet d'école internationale de formation du CEMEC, qui en est à un stade véritablement préliminaire. Il informe les membres du Bureau des résultats de la première réunion organisée le 21 janvier 2020 par le CEMEC pour mettre en place une école de formation sur les maxi-urgences. [Rapport de la première réunion tenue le 21 janvier 2020 à Paestum \(Italie\)](#) ; « [Accord de Paestum](#) ».

AB fait part des informations concernant la structure éventuelle de l'école, sa gestion, ses objectifs, les niveaux/diplômes des cours universitaires et les partenaires. Il souligne que le CEMEC recherche des parrainages pour financer l'école et espère que davantage de pays s'y associeront. Les membres du Bureau demandent des précisions sur le rôle spécifique, le groupe cible et le fonctionnement de l'école. AB accepte de donner une définition plus claire du terme « maxi-urgences » afin d'élaborer une note conceptuelle.

MDP propose que des conférences en ligne sur les catastrophes, données par des experts de ce domaine, puissent être envisagées à ce stade.

AB souligne que pour le moment, il serait plus important d'obtenir un soutien politique pour l'école, qu'un financement. Par conséquent, le Bureau recommande de présenter l'idée du projet aux États parties à l'Accord EUR-OPA et aux partenaires internationaux tels que le Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes (*UNDRR*), l'UE et l'UNESCO afin d'obtenir leur avis. Une note conceptuelle devrait être rédigée et diffusée tout d'abord aux États parties à l'Accord EUR-OPA en leur demandant s'ils approuvent la création de l'école, puis aux partenaires. Une réponse devrait être sollicitée afin d'évaluer l'intérêt et la volonté de partenaires de contribuer (matériellement ou autrement) à l'école. GS encourage une collaboration étroite entre Saint-Marin et la Fédération de Russie pour la création d'une école internationale. En outre, AB est invité à prendre un contact bilatéral avec la Représentation permanente de Saint-Marin auprès du CdE et à l'informer de l'idée du projet afin d'obtenir un soutien diplomatique/politique.

En ce qui concerne l'incertitude actuelle quant à la planification des voyages en raison de la pandémie, le CEMEC est invité à reporter la conférence internationale à 2021 et à soumettre une nouvelle proposition de projet pour 2020, qui pourrait porter sur le thème de la médecine des catastrophes liée aux risques biologiques.

Décision :

Le CEMEC élaborera une note conceptuelle sur la création d'une école internationale de formation comprenant une définition claire des "maxi-urgences", du rôle de l'école, du groupe cible et des membres, qui sera diffusée aux Correspondants Permanents des Etats parties à l'Accord EUR-OPA et aux partenaires internationaux du Comité EUR-OPA : UNESCO, UNDRR et UE.

c. Consultation à haut niveau sur le renforcement de la gouvernance de la gestion des incendies de paysages dans le cadre de la Présidence grecque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (à confirmer)

US et GS informent le Bureau des discussions en cours pour organiser une consultation de haut niveau sur le renforcement de la gouvernance dans la gestion des incendies de paysages à Athènes (Grèce), les objectifs éventuels de l'événement et les résultats escomptés. La conférence est ajournée jusqu'à nouvel ordre.

d. Participation d'étudiants des Etats parties à l'Accord EUR-OPA à des activités de formation du ministère russe de la défense civile, des situations d'urgence et de la lutte contre les conséquences des catastrophes naturelles (EMERCOM) (à confirmer)

US et GS informent le Bureau de la correspondance en cours pour lancer éventuellement et soutenir la participation d'étudiants des États parties à l'Accord EUR-OPA aux activités de formation de l'EMERCOM. En raison de la pandémie de COVID-19, cette activité est ajournée jusqu'à nouvel ordre.

6. CONFERENCE MINISTERIELLE EUR-OPA PREVUE CONSECUTIVEMENT AU FORUM EUROPEEN POUR LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (Portugal, novembre 2021)

6.1. Conférence ministérielle EUR-OPA 2021

[Ordre du jour de la conférence ministérielle de 2016](#)

[Questionnaire de 2016 sur les priorités thématiques d'EUR-OPA](#)

[Résultats du sondage de 2018 sur la mise en œuvre des recommandations et des lignes directrices d'EUR-OPA](#)

Afin de préparer la conférence ministérielle de 2021, les membres du Bureau sont invités :

- à proposer des thèmes prioritaires pour le plan à moyen terme 2021-25 ;
- à proposer des thèmes pour la Conférence ministérielle de 2021 ;
- à proposer des moyens d'évaluer les effets du travail d'EUR-OPA sur les lois, les politiques et les pratiques nationales ; et à collecter des informations sur les activités qui ont eu des effets positifs.

US rappelle l'ordre du jour de la dernière conférence ministérielle de 2016, le questionnaire de 2016 sur les priorités thématiques et le sondage sur la mise en œuvre des recommandations et des lignes directrices d'EUR-OPA de 2018. Elle explique qu'un projet de plan à moyen terme 2021-2025 devrait être présenté pour discussion lors de la prochaine réunion des CP en novembre 2020 afin qu'il soit adopté lors de la prochaine conférence ministérielle en novembre 2021. Le Bureau est convenu que le plan à moyen terme devrait être fondé sur les thèmes prioritaires du Cadre de Sendai des Nations Unies, mais en même temps être adapté aux besoins des Etats parties à l'Accord EUR-OPA. Les participants proposent comme domaines d'intérêt éventuels des questions telles que les catastrophes naturelles et le changement climatique, l'approche de la réduction des risques de catastrophes (RRC) fondée sur les droits de l'homme et la protection des droits des catégories vulnérables, les risques majeurs et l'intelligence artificielle, les risques biologiques, les aspects de la

RRC liés au genre et la protection du patrimoine culturel. Il est également proposé d'aborder le rôle et la responsabilité des médias dans la couverture des catastrophes. GS attire l'attention sur la conférence consacrée à « [La culture contre les désastres : la protection des paysages culturels comme moyen de prévention des catastrophes naturelles](#) » organisée en septembre 2018 à Ravello (Italie), qui avait abordé le thème des médias.

US souligne qu'il est crucial pour l'Accord EUR-OPA de procéder à une évaluation précise des besoins pour cette nouvelle étape 2021-2025. EUR-OPA doit réfléchir davantage à la manière de se faire une place et d'éviter les doublons sur des thèmes auxquels s'intéressent d'autres organisations internationales partenaires disposant de ressources plus importantes. Il faut inviter les CP, les Directeurs des Centres spécialisés et les partenaires internationaux à donner leur avis sur l'intérêt de la coopération avec le réseau EUR-OPA. US propose de lancer une enquête auprès des CP et des Directeurs des Centres spécialisés afin de discerner les sujets prioritaires pertinents et de recevoir un retour d'information sur les avantages des activités liées à l'Accord EUR-OPA. Les progrès et l'effet des activités mises en œuvre dans le cadre de l'accord EUR-OPA pourraient être évalués, par exemple, par le suivi des conférences, le décompte des visites en ligne, l'adoption d'une approche axée sur les objectifs, les rapports des ateliers de session, etc. GS souligne que les nouvelles propositions de projets EUR-OPA comprennent désormais des questions spécifiques sur les réalisations importantes dans la section consacrée au rapport. Il est recommandé de fixer la pause estivale comme date-limite pour la soumission des réponses à l'enquête.

Le Bureau est invité à poursuivre la réflexion avec les différents ministères responsables afin de déterminer les sujets qu'il juge les plus pertinents pour le plan à moyen terme 2021-2025 et la conférence ministérielle de 2021 et à envoyer en retour des informations au secrétariat de l'Accord EUR-OPA.

Décision :

Les États membres seront consultés par le biais d'une enquête afin d'identifier les thèmes prioritaires pour 2021-2025 et l'effet de l'accord EUR-OPA sur les politiques et pratiques nationales en 2019-2020.

6.2. Echange de vues avec Milos Gubic, spécialiste en coordination et en communication, Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes (UNDRR)

MG rejoint la visioconférence à 14h30. Il informe le Bureau de l'organisation et du calendrier de préparation du prochain Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes (EFDRR), qui se tiendra les 4-5 novembre 2021 à Matosinhos (Portugal). L'UNDRR, l'UE et l'Accord EUR-OPA Risques majeurs constituent le Secrétariat du Forum.

Le Bureau a un échange de vues avec MG sur les préparatifs de la conférence ministérielle EUR-OPA, qui se tiendra juste après l'EFDRR. US informe MG du calendrier de la conférence ministérielle EUR-OPA et des préparatifs en vue de cet événement. La réunion des CP de l'Accord EUR-OPA est généralement organisée en même temps que la conférence ministérielle.

Les discussions portent ensuite sur les modalités d'organisation de la conférence ministérielle EUR-OPA lors de l'EFDRR et les points suivants sont soulevés :

- Plusieurs propositions sont faites sur l'organisation de la conférence ministérielle étant donné le calendrier chargé des ministres, à savoir : Une réunion d'une demi-journée ? Une réunion de deux heures ? Un dîner avec un orateur principal et une déclaration adoptée à la fin ? Un événement parallèle pendant la conférence pour présenter le plan à moyen terme du Conseil de l'Europe et mettre en valeur la coopération accrue avec l'EFDRR ? Le mercredi (3 novembre) ou le soir du jeudi (4 novembre) ?
- Les participants évaluent les avantages et les inconvénients de l'organisation de la conférence le mercredi 3 novembre avant l'EFDRR, une demi-journée étant consacrée à la réunion des CP et l'autre moitié à la Conférence ministérielle.
- AF attire l'attention sur les contraintes liées à l'accès à Matosinhos, qui est à 5 km de l'aéroport de Porto, et à 3 heures de route de Lisbonne.
- AF consultera son ministère et donnera son avis sur la possibilité d'accueillir la conférence ministérielle EUR-OPA.

- Il est jugé nécessaire d'établir un lien entre les thèmes de la conférence ministérielle EUR-OPA 2021 et les thèmes de la conférence EFDRR 2021.

Le Bureau est invité à consulter ses différents ministères afin de déterminer le moment et la durée de la conférence ministérielle qu'ils jugent les plus pertinents et à faire part dès que possible de ses commentaires au secrétariat de l'Accord EUR-OPA.

7. QUESTIONS DIVERSES

US informe le Bureau que la Conférence internationale sur les risques urbains (ICUR), initialement prévue pour juin 2020, a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19 et reportée à juin 2021.

Elle souligne qu'étant donné la volonté de mieux faire connaître EUR-OPA et ses domaines d'activité, la Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes, le 13 octobre, est une occasion de sensibiliser le grand public.

Par ailleurs, TB fait part d'idées et de perspectives permettant de mieux faire connaître le réseau EUR-OPA et ses activités par une meilleure stratégie de communication, par exemple en lançant une campagne sur les différents thèmes couverts par les Centres spécialisés, en produisant des matériels de publicité en rapport avec les sujets couverts par le réseau EUR-OPA, en développant des vidéos en langue des signes pour les catégories vulnérables, en produisant des dessins animés pour un public plus jeune, en mettant à jour la brochure d'information sur le réseau EUR-OPA et en la traduisant dans les langues des États parties à l'Accord.

TB présente la [page](#) COVID-19 qui vient d'être lancée et qui comprend des ressources intéressantes élaborées dans le cadre de l'Accord EUR-OPA, ses Centres spécialisés, ses partenaires internationaux et d'autres secteurs du CdE.

Le Bureau fait siennes les idées de faire mieux connaître l'Accord EUR-OPA. Il estime que la nouvelle page consacrée à l'épidémie de COVID-19 sera très utile.

Il est invité à faire part des idées qui pourraient, selon lui, contribuer à faire véritablement mieux connaître l'Accord EUR-OPA en général.

8. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Décision :

The Bureau est convenu de tenir sa prochaine réunion le 2 octobre 2020 à Paris.